



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Maintien de l'ESAT Léopold Bellan de Bry-sur-Marne

Question écrite n° 7390

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la décision, prise par la Fondation Léopold Bellan, de délocaliser l'établissement et service d'aide par le travail (Esat) Léopold Bellan de Bry-sur-Marne à Combs-la-Ville, à plus de 40 kilomètres de Bry. Ce déménagement représenterait, pour les travailleurs de cet Esat, un éloignement bien trop important de leur domicile. Il lui demande par conséquent de tout mettre en œuvre pour préserver cet établissement à Bry-sur-Marne et souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7390

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 avril 2023](#), page 3529

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)